

Pourquoi utiliser cette fiche ?

Certains des habitants du territoire de la CPTS du Massif Vosgien rencontrent des difficultés pour trouver un médecin généraliste traitant et assurer leur suivi sur le long terme. La CPTS du Massif Vosgien propose aux professionnels de santé, structures sanitaires et institutions de compléter cette fiche afin d'effectuer un signalement auprès de son instance de coordination et tenter de solutionner la problématique identifiée.

Quels patients sont concernés ?

Pour pouvoir apporter une réponse pertinente, la CPTS du Massif Vosgien a fait le choix de concentrer son attention sur les patients les plus fragiles pour lesquels un besoin de soins est avéré. **Des critères d'éligibilité ont donc été définis :**

1. Le patient concerné **doit résider sur le territoire de la CPTS du Massif Vosgien :**

- | | | |
|----------------------------|------------------------|--------------------------------|
| - Basse-Sur-Le-Rupt | - La Forge | - Saint-Amé |
| - Bussang | - Le Ménil | - Saint-Maurice-Sur-Moselle |
| - Champdray | - Le Syndicat | - Saint-Nabord |
| - Cleurie | - Le Thillot | - Saint-Etienne-Lès-Remiremont |
| - Cornimont | - Le Tholy | - Sapois |
| - Dommartin-Lès-Remiremont | - Le Val-D'Ajol | - Saulxures-Sur-Moselotte |
| - Eloyes | - Le Valtin | - Tendon |
| - Ferdrupt | - Liezey | - Thiéfosse |
| - Fresse-Sur-Moselle | - Plombières-Lès-Bains | - Vagney |
| - Gérardmer | - Ramonchamp | - Vecoux |
| - Gerbamont | - Rehaupal | - Ventron |
| - Girmont-Val-D'Ajol | - Remiremont | - Xonrupt-Longemer |
| - Granges-Autmontzey | - Rochesson | |
| - La Bresse | - Rupt-Sur-Moselle | |

2. Le patient concerné **doit présenter au moins l'une des situations suivantes :**

- Patient en ALD
- Patient de plus de 70 ans
- Patient en arrêt de travail et nécessitant un suivi
- Patient sortant d'une hospitalisation et nécessitant un suivi post-hospitalisation
- Enfant de 18 mois et moins (suivi vaccinal, de développement, etc.)

Il est important que la situation du patient corresponde aux critères d'éligibilité développés, sans quoi la CPTS ne pourra donner suite au signalement effectué.

Et en pratique ?

- Une fois le signalement rempli dans son intégralité, il doit être envoyé :
 - ☞ Par Parceo à Amandine Grossi
 - ☞ Par mail sécurisé à cptsdumassifvosgien@grand-est.mssante.fr ou
 - ☞ Par mail à cpts.massif.vosgien@gmail.com (en cas de non utilisation de Parceo ou de mail sécurisé uniquement)

- Une fois le signalement réceptionné, la CPTS recherche un médecin généraliste disponible et qui accepte de prendre en charge le patient. La recherche se fait téléphoniquement.

- La CPTS informe le signaleur des suites données qu'une solution soit ou non trouvée.

Informations relatives au patient

Nom et prénom du patient :	Date de naissance du patient :

Commune de résidence du patient :	Numéro de téléphone du patient :

Numéro de sécurité sociale du patient (si connu) :	Nom de l'ancien médecin traitant (si connu) :

Situation du patient (cochez, la ou les cases correspondantes) :

- Patient en ALD
- Patient de plus de 70 ans
- Patient en arrêt de travail et nécessitant un suivi
- Patient sortant d'une hospitalisation et nécessitant un suivi post-hospitalisation
- Enfants de 18 mois et moins

Si le patient est atteint d'une ALD ; précisez la nature de l'ALD :

--

Si le patient est en arrêt de travail ; précisez le motif de l'arrêt et date de fin prévue :

--

Si le patient a moins de 18 mois ; précisez approximativement la date de dernière consultation :

--

Autres informations à porter à connaissance des médecins (antécédents médicaux, traitements principaux, ...) :

--

Le patient peut-il se déplacer au cabinet ?

- Oui
- Non, visite à domicile uniquement
- Autre (merci de préciser) : _____

Recueil du consentement du patient

- Le patient a-t-il été informé de la réalisation du signalement ainsi que du recueil de données personnelles de santé le concernant ? *Cochez la case correspondante :*
- Oui
 Non, la CPTS du Massif Vosgien ne pourra donner suite.
- Le patient a-t-il donné son consentement de manière libre et éclairée pour que les données recueillies au travers ce formulaire puissent être transmises à la CPTS du Massif Vosgien pour l'accompagner dans sa recherche de médecin généraliste traitant ? *Cochez la case correspondante :*
- Oui
 Non, la CPTS du Massif Vosgien ne pourra donner suite.

Informations relatives au signaleur

Nom et prénom du signaleur :	Date du signalement :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Profession du signaleur :	Structure d'exercice (si salarié) :
<input type="text"/>	<input type="text"/>
Adresse mail de contact :	Numéro de téléphone :
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Une fois la fiche remplie, vous êtes invité à la transmettre à cpts.massif.vosgien@gmail.com

Le signalement doit être complet, l'ensemble des éléments doivent être renseignés. Ces informations sont nécessaires aux médecins généralistes pour pouvoir être en capacité d'évaluer le besoin réel de soins ainsi que le degré d'urgence de la demande.